

Bilan de compétences IAE

Présentation

En conformité avec les textes législatif Articles L. 6313-1 à L. 6313-4, R. 6313-4 à R. 6313-8, L.6323-1 à L.6323-9 du Code du travail relatifs au bilan de compétences et au bilan de compétences dans le cadre du CPF, vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur le bilan de compétences : objectifs, durée, tarifs, moyens et outils utilisés.

Vous souhaitez réaliser un bilan de compétences ? Vous avez besoin de clarifier et (re)-donner du sens à votre parcours professionnel ?

IAE vous accompagne via un bilan de compétences, des temps d'échanges en individuel, des questionnaires, des tests de personnalité (MBTI...).

Autant de possibles pour travailler sur votre positionnement professionnel, votre identité, faire émerger votre domaine d'excellence et vos sources de motivation.

→ POPULATION CONCERNEE

Pas de niveau requis

→ OBJECTIFS

- Identifier et analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.
- Analyser son histoire professionnelle et personnelle pour réhabiliter l'estime de soi.
- Préparer sa mobilité professionnelle.
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

→ DUREE

La durée de l'accompagnement est de 24 heures maximum réparties sur 8 à 10 semaines environ dont à minima 17 heures de face à face (rendez-vous en individuel), en présentiel ou distanciel.

→ TARIFS ET FINANCEMENTS

L'accompagnement Bilan de compétences IAE est à 1800 € HT, soit 2160 € TTC ; il est éligible à un financement CPF, Pôle emploi, entreprise ...

• Financement CPF :

Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, en profession libérale, artiste ou auteur, vous pouvez utiliser la somme disponible sur votre Compte Formation. Si votre compte n'est pas suffisamment crédité, vous pouvez compléter en financement personnel directement sur le site: <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>.

• Financement Pôle emploi :

Vous pouvez faire une demande de prise en charge auprès de votre conseiller. Le financement d'un bilan de compétences par Pôle emploi n'est pas systématique et est à la discrétion de ce dernier.

• Auto-financement :

Le tarif reste le même et un paiement en plusieurs fois est possible.

• Financement par un OPCO (Opérateur de compétences):

Le tarif reste le même. Les démarches sont à effectuer auprès de l'opérateur dont dépend votre entreprise.

• Financement par votre entreprise :

Le tarif de l'accompagnement est de 2300 € HT soit 2760 € TTC. Le financement du bilan n'est pas garanti et est à la discrétion de votre employeur.

→ MODALITES ET DELAI D'ACCES

Les modalités et le délai d'accès au Bilan de compétences varient en fonction de votre financement ; l'inscription ne pourra être validée qu'après le rendez-vous préliminaire d'information.

- Financement CPF :

Vous devez vous inscrire sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/> ou vous connecter à votre compte pour connaître le montant de votre crédit. L'inscription au bilan et la demande de financement se font directement sur la plateforme ; le délai entre la demande et la validation de votre inscription est d'environ 7 jours.

- Financement Pôle emploi :

Vous devez nous contacter afin d'obtenir un devis et faire votre demande de financement auprès de votre conseiller. Une fois votre demande et devis transmis à Pôle emploi, le délai de réponse est de 15 jours. Si vous obtenez un avis positif, contactez-nous afin de valider votre inscription.

- Auto financement :

Pas de délai, vous pouvez nous contacter dès que votre décision est prise afin de valider votre inscription.

- Financement OPCO:

Il vous appartient de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont dépend votre entreprise. Contactez-nous dès accord de financement, afin d'effectuer votre inscription.

- Dans le cadre d'un financement par votre employeur :

Vous devez nous contacter afin d'obtenir un devis et les documents nécessaires à votre dossier de demande de financement.

Le délai d'étude de votre dossier ainsi que l'acceptation sont à la discrétion de votre entreprise.

Si vous obtenez un accord de prise en charge, vous devez nous contacter afin de valider votre inscription.

→ CONTACT

- Email : iae@iae.asso.fr

- Téléphone : 01 40 21 24 77

- Nos locaux sont situés au : 75 avenue Parmentier (Buro Club), 75011 Paris (<https://goo.gl/maps/Gzoadp8GtpGuPpH48>)

→ MODALITES PEDAGOGIQUES

- IAE s'attache à proposer un parcours personnalisé, dans une démarche de co-construction.

Ce parcours s'appuie sur des méthodes actives d'orientation, centrées sur la personne et sur son autonomie (Histoire de vie et pédagogie de projet, Inventaires de la personnalité et d'orientation professionnelle).

- Lors du rendez-vous préliminaire vous rencontrez le consultant qui vous sera dédié tout au long du bilan. En fonction de vos besoins, nous définissons ensemble le ou les objectifs de votre bilan et un document d'analyse partagée de votre situation vous sera envoyé en synthèse de cet entretien. Un document vous sera transmis avant le démarrage afin d'amorcer votre réflexion sur les différents thèmes abordés.
- Un support de réflexion vous accompagnera tout au long de votre parcours ; il vous permettra de réaliser les propositions de travail ou questionnaires entre deux rendez-vous. Et enfin, un document de synthèse vous sera transmis en fin de bilan.
- Le bilan peut se dérouler entièrement en distanciel ou en présentiel / distanciel, à votre convenance. Pour le distanciel, nous travaillons avec différents outils de visio-conférences (Zoom, Teams, google meet...). En présentiel, les horaires d'ouverture de nos bureaux sont du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 voire 20h30 afin de faciliter les bilans de compétences hors temps de travail.
- Nos locaux permettent de respecter la confidentialité des échanges en face à face avec le Consultant ou à distance, en visioconférence.

→ **MODALITES D'EVALUATION**

- A partir du document d'analyse partagée de votre situation et des objectifs établis en début de bilan, des points d'évaluation sont réalisés à mi-parcours et en fin de bilan, afin de mesurer ce qui est acquis.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée au moment de la synthèse ; une évaluation "à froid" vous sera demandée lors du rendez-vous de suivi, 6 mois après.
- Un questionnaire de satisfaction vous sera également transmis en fin de parcours afin de recueillir vos remarques.

→ **ACCESSIBILITE**

- Si vous rencontrez des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger ou provisoire, merci de bien vouloir nous consulter au moment de votre inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation du bilan.
- Lors des rendez-vous en présentiel, nous disposons d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

→ **NOS INDICATEURS DE RESULTATS**

- 100% de nos accompagnés ont réalisé leur bilan dans son intégralité.
- 100% ont bénéficié de leur rendez-vous de suivi à 6 mois.
- Le taux de retour des enquêtes (métiers, marché du travail et formations) est de 100% en 2021, année de mise en place de l'indicateur.
- 84% de nos accompagnés nous sont recommandés par d'anciens clients ayant réalisé un bilan IAE.

→ **PROGRAMME**

Phase préliminaire :

- Confirmer l'engagement de la personne dans sa démarche
- Définir et analyser la nature de ses besoins, les objectifs du bilan

Phase d'investigation :

- Récit de votre parcours de vie professionnelle et personnelle
- Exploration et analyse de vos expériences
- Réalisations principales
- Votre image (aptitudes et fonctionnement, relationnel)
- Questionnaire de personnalité
- Vos motivations, valeurs et centre d'intérêts
- Construire votre projet
- Enquête terrain
- Valider votre projet

Phase de conclusion :

- Synthèse
- Evaluation
- Point de suivi à 6 mois